RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Anjou Brissac

Vin tranquille

LE PRODUIT

L'AOC Anjou Villages Brissac est un vin rouge charpenté produit au sud de la ville d'Angers sur la rive gauche de la Loire. Sa robe profonde, d'un rouge rubis soutenu, annonce sa richesse et sa concentration, qui en font le partenaire idéal des volailles roties, viandes rouges et gibiers.

ARÔMES ET SAVEURS

Au nez, les vins de l'appellation offrent un bouquet d'arômes de réglisse et de fruits rouges et noirs, évoluant avec le vieillissement vers des notes de sous-bois, de venaison et d'épices. La bouche, ample et charnue, présente une forte structure tannique qu'un vieillissement de quelques années permet d'affiner.

UN PRODUIT, UN TERRITOIRE

Située à une quinzaine de kilomètres au sud-est d'Angers, la zone de production de l'appellation englobe le territoire de 7 communes du département de Maine-et-Loire. Protégé des averses océaniques par les hauteurs des Mauges, ce secteur offre des sols caillouteux sur des roches propices à la production de vins rouges.

UN PRODUIT RECONNU

Au sein du vignoble de l'Anjou, la zone de Brissac s'est différenciée au fil du temps par un encépagement davantage orienté vers les rouges. Les producteurs ont identifié les terrains permettant aux cépages cabernet franc et cabernet-sauvignon d'exprimer toute leur plénitude. Reconnue en Anjou Villages dès 1991, la dénomination Brissac a été adjointe en 1998 pour des vins soumis à un élevage prolongé.

Le saviez-vous

La ville de Brissac est connue pour accueillir l'un des plus beaux châteaux de la Loire, édifié au XVIème siècle et réhaussé sous Louis XIII au XVIIème siècle. Avec 200 pièces, 7 étages habitables et culminant à plus de 48 mètres, le château de Brissac passe pour être le plus haut château de France.

Informations techniques

Cahier des charges
Contenu Cahier des charges

Textes réglementaires
Contenu Textes réglementaires

Aire géographique

Situation

10 communes du Maine-et-Loire correspondant à l'aire géographique des Coteaux de l'Aubance.

Carte

Cliquer sur les liens suivants pour afficher les cartes

Situation
Aire géographique

Contacts

Organisme de défense et de gestion (ODG)

Fédération Viticole de l’Anjou et de Saumur

---

73 rue Plantagenêt
49024 ANGERS Cédex 02
BP 62444

N°SIRET : 78611915600028
Contact : MICOL Sylvain (directeur)
Tél. : 02 41 88 60 57
Mél. : s.micol@federationviticole.com

Délégation territoriale de l’INAO en charge du produit

INAO Angers

---

16 rue du Clon
49000 ANGERS

N°SIRET : 13000270200384
Tél. : 02 41 87 33 36
Mél. : INAO-ANGERS@inao.gouv.fr

Organismes de contrôle (OC)

ASSVAS

Siège
73 rue Plantagenet
49052 ANGERS CEDEX 02

N°SIRET : 33426945300026

Contact : Mauvais Gaelle
Tél. : (33) 02 41 20 09 10
Mél. : responsable.technique@assvas.com

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/produit/anjou-brissac-16087*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/var/inao_site/storage/repository/editeur/files/pdf/Cartes/AOC_AnjouVillagesBrissac_G_200911.pdf
2. https://www.inao.gouv.fr/var/inao_site/storage/repository/editeur/files/pdf/Cartes/AOC_AnjouVillagesBrissac_A_200911.pdf
3. mailto:s.micol@federationviticole.com
4. mailto:INAO-ANGERS@inao.gouv.fr
5. mailto:responsable.technique@assvas.com